



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2121^e SÉANCE: 6 MARS 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2121) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Question concernant la situation en Rhodésie du Sud : | |
| Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2121e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 6 mars 1979, à 15 h 30.

Président : M. Leslie O. HARRIMAN (Nigéria).

Présents : les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2121)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :
Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121).

La séance est ouverte à 16 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Angola, du Bénin, du Botswana, de Cuba, de l'Éthiopie, du Ghana, de Sri Lanka et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Houngavou (Bénin), M. Modisi (Botswana), M. Roa Kouri (Cuba), M. Seifu (Éthiopie), M. Sekyi (Ghana), M. Fernando (Sri Lanka) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

3. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous remercier et, par votre intermédiaire, de remercier tous les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de présenter les vues de mon gouvernement sur l'évolution actuelle des événements au Zimbabwe et d'exprimer une fois de plus notre solidarité avec la lutte héroïque que mène le peuple de ce pays et les sacrifices qu'il consent tant pour le triomphe de sa propre libération que pour celui de la liberté en général.

4. Je tiens à vous féliciter personnellement, monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars, et je vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos importantes responsabilités. Votre maîtrise diplomatique, votre talent de négociateur et votre sagesse politique bien connus permettront peut-être au Conseil, sinon de les résoudre, du moins de sortir de l'impasse les importants problèmes concernant la paix et la sécurité auxquels il est confronté à l'heure actuelle.

5. Je tiens également à féliciter une fois de plus votre prédécesseur, l'ambassadeur Bishara, pour les efforts qu'il a déployés et la contribution qu'il a apportée au mois de février, lors de l'examen de l'une des questions les plus délicates des relations internationales.

6. Je voudrais enfin présenter mes sincères condoléances à la famille de l'ambassadeur Jamil Baroody, ainsi qu'à la mission et au Gouvernement de l'Arabie saoudite, à l'occasion du décès de cet éminent diplomate et de cet illustre représentant de son pays, qui a apporté une contribution inestimable à la réalisation des principes et des objectifs des Nations Unies. L'Organisation mondiale a perdu un diplomate dont la sagesse et l'expérience nous ont été grandement salutaires. Elle se trouve ainsi appauvrie par la perte d'un homme dont les vibrantes paroles ont inspiré nombre de nos débats.

7. Les problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle ne sont ni nouveaux ni surprenants. En fait, une fois de plus, nous sommes aux prises avec la politique d'agression à l'étranger et de répression interne que le régime raciste illégal de Rhodésie du Sud n'a cessé de pratiquer. Nous sommes témoins de l'agonie d'un régime anachronique qui a été condamné par toute la communauté internationale et contre lequel l'ensemble de la population du Zimbabwe a pris les armes, un régime qui ne se maintient au pouvoir que grâce au soutien d'intérêts privés et de monopoles avides désireux d'exploiter les ressources naturelles de ce pays.

8. Les éléments actuels prouvent bien ce que nous savions déjà : l'existence même du régime raciste constitue une

agression permanente contre la population du Zimbabwe et contre l'indépendance d'Etats africains. Les actes de terrorisme systématiques des forces armées et des mercenaires de ce régime menacent la sécurité et l'indépendance des pays africains, en particulier des Etats de première ligne, ainsi que la paix dans la région et bien au-delà. Il faut faire cesser cette menace, qui a transformé la zone en un dangereux foyer de conflit. J'en veux pour preuve les dernières attaques brutales de l'Afrique du Sud contre l'Angola. Pour parvenir à ce but, une action énergique et concertée s'impose.

9. Le régime minoritaire continue de mener, parallèlement à sa politique d'agression, une politique d'oppression brutale du peuple zimbabwéen, s'efforçant en même temps de légitimer des rapports néo-coloniaux par le biais d'un prétendu règlement interne. En fait, le régime raciste cherche à imposer aux Zimbabwéens des solutions qui les priveraient des acquis de leur lutte de libération, des solutions qui rendraient impossibles l'indépendance véritable et le libre développement. Le régime raciste essaie d'atteindre ce but grâce à des élections truquées tenues sous la pression exercée par l'appareil répressif du régime raciste, le but de ces élections étant d'imposer aux Zimbabwéens une clique de Quislings en vue de donner l'impression que le régime raciste aurait été éliminé. Le but final de ces manœuvres est de perpétuer l'oppression, de disloquer le front uni des combattants de la liberté et de saper l'appui international dont ils jouissent. Sans aucun doute, de telles tentatives, comme toutes les autres, sont vouées à l'échec, car aujourd'hui les peuples sont moins que jamais disposés à accepter des rapports fondés sur l'asservissement. Le peuple du Zimbabwe nous en donne la preuve quotidiennement. On ne peut plus leurrer les peuples. Ils savent faire la différence entre liberté et assujettissement, entre indépendance fictive et indépendance authentique. Tous ceux qui croient pouvoir, par quelque manœuvre, faire parler quelqu'un d'autre au nom du peuple plutôt que son mouvement de libération se trompent grossièrement. En réalité, le but de ces manœuvres est de prolonger l'existence des régimes racistes, ce qui mènera à un affrontement d'intérêts entre puissances mondiales.

10. Mon pays condamne catégoriquement les actes d'agression contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie, tout comme il condamne tout effort tenté pour imposer à la population du Zimbabwe, au moyen de "règlements internes" et d'un simulacre d'élections, des formes nouvelles d'asservissement qui remplaceraient les anciennes. Il nous faut appliquer dans la pratique les multiples résolutions de l'Organisation des Nations Unies et éliminer cette forme de discrimination et d'oppression la plus cruelle qui ait jamais été imposée à des êtres humains.

11. Conformément à sa politique qui a toujours été d'appuyer toute lutte authentique pour la liberté et l'indépendance, contre la domination coloniale, l'agression et l'occupation, et fidèle à l'esprit du non-alignement et des relations étroites avec les mouvements de libération des Etats de première ligne qui sont le bastion de la liberté de l'Afrique, mon pays accordera, dans les limites de ses possibilités, son entier appui à ce combat. La solidarité avec le peuple zimbabwéen, avec les Etats de première ligne et

avec le continent africain revêt le caractère d'une obligation pour qui veut respecter les principes fondamentaux des Nations Unies : la paix, la liberté et les droits inaliénables des hommes, des peuples, des nations et des Etats.

12. La lutte menée par les peuples de l'Afrique australe sous la direction de leurs mouvements de libération — et, dans ce cas d'espèce, par le peuple du Zimbabwe avec à sa tête le Front patriotique, son seul représentant authentique — n'est pas seulement un combat africain mais un combat qui touche tous les peuples et tous les pays. Aussi la communauté internationale a-t-elle le devoir d'appuyer cette lutte. Il faut absolument que les déclarations contre la discrimination raciale, le système minoritaire et l'*apartheid* se traduisent en actes.

13. A cet égard, les pays non alignés se sont acquittés de leur part de responsabilité. Ils ont confirmé par leurs actes leur appui à la libération des peuples. Ils ont fait du principe de l'autodétermination — ce droit à une vie nationale indépendante et à un libre développement social — le principe fondamental de leur propre politique depuis leur première conférence, tenue à Belgrade en 1961, et ils ont fait du combat pour réaliser ce principe dans la vie internationale l'une des priorités absolues de leur action.

14. Les pays non alignés, qui sont en faveur des règlements pacifiques toutes les fois que la chose est possible sur la base du principe de l'autodétermination, appuient toujours la lutte armée de libération en tant qu'action légitime pour réaliser les objectifs de l'indépendance et de la liberté auxquelles chaque peuple a droit selon la Charte. Ces positions, éléments indissociables de la totalité de la politique non alignée, ont été affirmées à toutes les réunions des pays non alignés, y compris la dernière conférence ministérielle tenue à Belgrade et la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés tenue à Maputo, au Mozambique. Ces positions ont également été concrétisées dans toutes les actions de tous les pays non alignés à l'Organisation des Nations Unies. Pour soutenir la lutte de libération sous toutes ses formes, le Bureau de coordination réuni à Maputo a recommandé au sixième sommet d'admettre le Front patriotique en tant que membre à part entière du mouvement non aligné.

15. Les pays non alignés ont fait une contribution historique en mettant en branle et en accélérant le processus de décolonisation dans le monde, ce qui a permis à des millions d'êtres humains en Asie, en Afrique et en Amérique latine d'acquérir l'indépendance. C'est la raison pour laquelle un nombre croissant de pays se rallient aux valeurs sûres du non-alignement; c'est pourquoi la réunion ministérielle du Bureau de coordination a souligné dans son document [voir S/13185] que, en tant que facteur global indépendant, la politique et les principes du non-alignement avaient fourni une base solide pour promouvoir et sauvegarder l'indépendance authentique, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que pour aider les peuples vivant sous l'oppression coloniale.

16. La ferme volonté des peuples de l'Afrique australe de poursuivre leur lutte de libération sous toutes ses formes est un facteur décisif de leur liberté et de leur indépendance.

L'aide internationale est un élément supplémentaire indispensable pour parvenir à ces objectifs.

17. La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le peuple zimbabwéen, nous en sommes convaincus, exige des mesures urgentes pour faire échec aux actes d'agression commis par le régime raciste contre les Etats indépendants d'Afrique, pour appuyer sous toutes ses formes la lutte du Front patriotique pour l'indépendance du Zimbabwe, et pour empêcher la légitimation du prétendu règlement interne du 3 mars 1978 ou de n'importe quels "représentants" susceptibles d'être nommés au moyen d'élections truquées. Il faut que tous les Etats Membres agissent avec vigueur sur le plan national et sur le plan international pour empêcher les régimes racistes de recruter des mercenaires. Il est indispensable de prendre les mesures prévues à l'Article 41 de la Charte pour empêcher que les sanctions obligatoires actuelles ne soient violées et pour en imposer de nouvelles.

18. Nous ne nous montrerions pas solidaires des victimes du colonialisme et du racisme si nous ne nous déclarions solidaires aussi des Etats de première ligne. Il est donc indispensable de condamner tous actes d'agression armée et toutes tentatives d'ébranler la stabilité de la Tanzanie, de l'Angola, de la Zambie, du Botswana et du Mozambique, de même que toute complicité directe ou indirecte, sous quelque forme qu'elle se manifeste, avec les auteurs de tels actes.

19. Nous pensons qu'il est également nécessaire de renforcer toutes les formes d'appui à ces Etats, sur le plan national et sur le plan international, afin de leur permettre de contrecarrer l'agression systématique dont ils sont victimes de la part des régimes racistes du fait qu'ils servent de base arrière sûre pour la lutte de libération et de les aider à surmonter les conséquences économiques de la situation actuelle.

20. Le processus de libération du Zimbabwe est arrivé à une étape avancée et décisive. Le racisme est à bout de forces : il est miné de l'intérieur, isolé à l'extérieur, sujet à une pression de plus en plus forte de la part des forces de la paix, de l'indépendance et du progrès. Cela exige une action énergique de notre part. En conséquence, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait agir résolument, sans retard ni hésitation. Je tiens à répéter que mon pays apportera son soutien inébranlable à toute action de ce genre.

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de Sri Lanka. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

22. M. FERNANDO (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, pour l'occasion que vous m'offrez de dire quelques mots au sujet de la situation qui règne actuellement dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Il est très significatif que vous, monsieur le Président, représentant du Nigéria non aligné, armé de votre vaste expérience et de toute votre compétence en ce qui concerne la lutte contre l'*apartheid* et

la domination raciste en Afrique, ayez été appelé à guider nos délibérations pendant ce débat. J'ai également le devoir de vous féliciter ainsi que les deux présidents qui vous ont précédé au Conseil, les ambassadeurs Mills et Bishara, de la Jamaïque et du Koweït respectivement, des efforts inlassables que vous n'avez cessé de déployer pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Ma délégation ressent une fierté accrue du fait que vous venez tous les trois de pays non alignés.

23. Permettez-moi en cette occasion d'exprimer, au nom de Sri Lanka et des autres pays non alignés, nos condoléances les plus profondes à l'occasion du décès de l'ambassadeur Jamil Baroody de l'Arabie Saoudite.

24. Nous entrons dans la phase critique et finale de la libération de l'Afrique australe. J'ai le devoir, en ma qualité de président du Bureau de coordination des pays non alignés, de rappeler l'attachement fidèle des pays non alignés et leur contribution historique à l'accélération du processus de décolonisation dans le monde entier. Depuis leur première conférence au sommet, les pays non alignés ont décidé qu'émanciper de la discrimination raciale et de l'exploitation coloniale les peuples asservis constituerait l'une de leurs tâches les plus fondamentales et prioritaires. Partant de ce principe, les pays non alignés ont pris des initiatives importantes à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances internationales qui ont contribué dans une grande mesure à l'indépendance de millions de personnes en Asie, en Afrique et en Amérique latine. En vérité, ces initiatives ont inauguré l'ère de la décolonisation, qui est considérée maintenant comme l'une des réalisations les plus importantes des Nations Unies depuis leur origine. Dans ce contexte, je voudrais non seulement exprimer notre appréciation aux membres du Conseil de sécurité qui ne sont pas membres du mouvement des non-alignés mais également demander leur coopération et leur assistance pour assurer la mise en œuvre de cette tâche historique entreprise au nom de l'humanité.

25. Il y a un mois, le Bureau de coordination a tenu une réunion extraordinaire à Maputo en vue d'examiner la situation en Afrique australe et de réaffirmer la solidarité collective et l'appui inébranlable des pays non alignés avec les peuples de l'Afrique australe en cette phase critique et décisive de la lutte pour leur libération du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* et la réalisation de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Notre appui se fonde sur la politique et les principes du non-alignement qui ont été énoncés par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de nos conférences au sommet. Nos principes comportent notamment le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et à une véritable indépendance et le droit de tous les peuples de vivre sans qu'il soit porté atteinte à leurs droits humains tels qu'ils sont envisagés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est dans ce contexte que nous invitons le Conseil de sécurité à n'épargner aucun effort pour contribuer à la liquidation du régime inhumain qui règne au Zimbabwe et pour mettre fin à la colonisation de ce pays.

26. A nos yeux, il est certains aspects de la situation qui réclament l'attention du Conseil et de toute la communauté internationale.

27. Premièrement, le régime illégal de Smith dans la colonie, conformément à la théorie et à la pratique de sa doctrine raciste pervertie, continue à harceler, torturer et intimider le peuple du Zimbabwe tout en le privant des droits humains les plus élémentaires et à arrêter, mettre en prison, persécuter et exécuter les combattants de la liberté et ceux qui luttent pour la libération de leur pays. Les quelques gestes de pseudo-libéralisation qu'il a consentis et qui n'avaient qu'un caractère symbolique et superficiel n'enlèvent rien à la sauvagerie foncière du régime. Tout cela a été condamné dans le passé; il faut le condamner et le recondamner sans répit jusqu'à ce que tout le système soit détruit. A Maputo, les ministres des affaires étrangères des pays non alignés étaient vivement conscients du fait que, en "tentant désespérément de survivre, le régime minoritaire illégal multiplie les massacres et les actes de répression contre les masses populaires". Ceux qui appuient le régime soit activement soit par apathie se font les complices de ces pratiques et sont coupables de les encourager.

28. Deuxièmement, toujours en tentant désespérément de survivre, le régime a imposé l'année dernière à la colonie ce que l'on a appelé le règlement interne. A la conférence ministérielle des pays non alignés qui a eu lieu l'année dernière à Belgrade, nos ministres ont rejeté et condamné totalement le prétendu règlement interne en Rhodésie du Sud. Ils ont considéré cet accord comme une tromperie et une tentative frauduleuse pour renforcer le régime raciste minoritaire et ils ont déclaré qu'une juste solution n'est possible que si elle est fondée sur les vœux de la majorité. Je voudrais réaffirmer aussi les paroles que le Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka a prononcées il y a quelques mois :

"Nous n'avons aucune confiance dans le règlement interne; nous n'acceptons aucun règlement qui exclurait la participation du Front patriotique, lequel a été reconnu par l'Organisation de l'unité africaine comme le seul mouvement de libération du Zimbabwe. A notre avis, le règlement interne a pour but de préserver les intérêts politiques et économiques de la minorité dans un avenir prévisible. Nous croyons que la politique de discrimination raciale menée en Rhodésie du Sud ne pourra prendre fin que grâce à un véritable transfert des pouvoirs à la majorité fondé sur le principe "à chacun une voix."

29. Il est inutile de commenter davantage ce règlement. Il suffit simplement de se référer à la résolution 423 (1978) du Conseil de sécurité, qui l'a condamné. A la suite de cet accord, le régime a pris des mesures en vue d'organiser des élections devant avoir lieu le 20 avril. Les termes et les conditions de ces prétendues élections sont éminemment révélateurs de l'intention réelle du régime, à savoir renforcer sa domination et enfoncer plus profondément ses griffes meurtrières dans la chair du peuple du Zimbabwe. Le résultat est calculé de façon à entraver totalement toutes libertés et indépendances véritables. Le Conseil a le devoir de dénoncer par avance ces élections et d'en révéler la véritable

nature : un pur spécimen mal camouflé d'hypocrisie politique et de duplicité et une insulte aux vues déclarées de la communauté internationale. Les pseudo-élections ne doivent faire l'objet d'aucune reconnaissance de la part des Etats, chacun d'eux ayant le devoir de s'abstenir de tout acte qui pourrait impliquer une forme de reconnaissance tacite. Le principe est clair : comme il est établi dans la résolution 33/38 A de l'Assemblée générale, il ne doit pas y avoir d'indépendance avant l'instauration d'un gouvernement par la majorité et tout règlement relatif à l'avenir de la colonie, quel que soit son titre ou son statut, doit être conforme aux aspirations du peuple du Zimbabwe et être conclu avec l'entière participation du Front patriotique.

30. Le troisième aspect de la situation qui doit nous préoccuper consiste en actes d'agression gratuite que continue de commettre le régime contre les Etats de première ligne qui appuient la lutte de libération juste et légitime menée dans la colonie de la couronne. Les pays non alignés ont exprimé leur profonde préoccupation lors de la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Maputo, dont le thème central était d'"offrir l'occasion d'exprimer leur solidarité accrue avec les mouvements de libération et les Etats de première ligne".

31. Le Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a accumulé de nombreuses résolutions condamnant les actes d'agression commis par le régime de Smith contre les Etats indépendants de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie et demandant la cessation de tels actes. En réponse à ces appels, le régime de Smith n'a fait qu'intensifier ses attaques brutales et ses atteintes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces Etats, y semant la mort et la destruction. La crédibilité du Conseil est elle-même à l'épreuve. De toute évidence, le régime de Rhodésie reçoit aide et soutien, et il a trouvé des échappatoires et ménagé des issues aux sanctions existantes. Il faut remédier à tout cela.

32. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures efficaces en vue de ramener le régime illégal à l'ordre, de détruire la structure raciste du pays, de prévenir et de déjouer toute tentative visant à réaliser des "règlements" et marchés douteux, et d'établir des conditions réelles permettant au peuple du Zimbabwe d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. A la réunion ministérielle des pays non alignés à Maputo, les ministres ont demandé instamment

"une action concertée des pays non alignés, particulièrement de ceux qui sont représentés au Conseil de sécurité, afin d'appuyer la résolution adoptée par le quinzième sommet des chefs d'Etat africains, tenu à Khartoum en juillet 1978, visant à l'adoption des mesures prévues à l'Article 41 de la Charte des Nations Unies".

A la même conférence, le Bureau de coordination a recommandé l'admission du Front patriotique du Zimbabwe comme membre de plein droit du mouvement non aligné en tant que

"nouvelle et efficace manifestation de soutien à la lutte de libération que le peuple zimbabwéen mène sous la

direction du Front patriotique en vue de l'instauration rapide d'un Zimbabwe libre, indépendant et non aligné".

33. Bien que la communauté internationale soit consciente de la légitimité de la lutte du peuple du Zimbabwe contre le régime d'Ian Smith, certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont fait preuve d'un comportement inconséquent à cet égard. Dans ces circonstances, nous avons le devoir d'inviter tous les Etats Membres à apporter tout leur appui en vue de régler cette situation critique au Zimbabwe. Certains membres de la communauté internationale peuvent préconiser des méthodes différentes pour atteindre ce but universellement accepté. Nous avons le devoir de les comprendre, mais nous avons également l'obligation de leur demander à nouveau de se joindre à nous dans cette lutte en vue de défendre les droits inaliénables du peuple du Zimbabwe. Je lance cet appel car il est indispensable que la communauté internationale tout entière s'engage, à ce stade, à apporter une assistance morale, matérielle et politique au peuple du Zimbabwe.

34. La lutte du peuple du Zimbabwe n'est pas la lutte de ce seul peuple; c'est la lutte de tous les peuples qui croient à la liberté, à l'indépendance et à la dignité humaine. Dans ce contexte, je tiens à inviter les membres du Conseil de sécurité à adopter des mesures efficaces, prenant en considération toutes les dispositions pertinentes de la Charte, en vue de mettre définitivement un terme aux actions agressives du régime raciste qui menacent la paix et la sécurité dans la région ainsi que dans le reste du monde.

35. M. ROLÓN ANAYA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, ma délégation tient à dire combien elle est heureuse de vous voir diriger le Conseil de sécurité au cours de ce troisième mois de l'année, qui marque une période difficile pour la paix et la sécurité du monde. La Bolivie, qui, comme je l'ai déjà dit dans cette même salle, est un des pays de l'Amérique latine ayant le plus souffert du fait d'un triple colonialisme, a pris des mesures pour répondre à un désir profondément ressenti et qui est celui d'établir rapidement une représentation diplomatique au Nigéria et, par elle, de resserrer les liens les plus fraternels qui l'unissent à tous les peuples de l'Afrique.

36. J'ai suivi de près et admiré personnellement les efforts et le dévouement de votre prédécesseur, l'ambassadeur Bishara, en vue de rétablir la paix dans une autre région du monde. Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance à l'illustre représentant du Koweït, d'autant plus que certains, faisant preuve d'incompréhension, ont çà et là accusé le Conseil de rester inactif, comme si cette activité n'était pas particulièrement pesante, d'abord pour la présidence, pour les pays non alignés, pour les petites nations comme la mienne et pour tous ceux qui s'intéressent sincèrement à la paix et à la sécurité du monde, face aux entreprises régionales belliqueuses et aux actions paralysantes au sein du Conseil de la part de certaines grandes puissances bien connues de tous.

37. D'un coin à l'autre du monde, des conflits régionaux énormes et prolongés renouvellent constamment la menace à la paix et à la sécurité du monde. La cause de ces

perturbations est toujours la même, bien que les enseignes, les visages et les intentions changent. Les actions sont audacieuses ou dissimulées, mais le phénomène colonialiste est le même dans cette course aux zones d'influence. En Afrique australe, ce phénomène se manifeste de manière ouverte par le racisme maladroît et inhumain que pratique le régime illégal de Rhodésie du Sud.

38. Une double agression s'est récemment produite. L'une est de nature internationale: c'est l'action armée de la Rhodésie contre l'Angola, le Mozambique, la Zambie et le Botswana. L'autre est d'ordre institutionnel: c'est celle du prétendu règlement interne que prétend imposer le pouvoir de la minorité raciste contre la libération des peuples de l'Afrique.

39. La Bolivie condamne les attaques du régime de Rhodésie contre les Etats de première ligne et déplore la prolongation incroyable d'un conflit guerrier qui dure depuis plus de 10 ans; elle se rallie aux représentants des pays africains lorsqu'ils disent qu'une guerre locale dans la partie sud du continent pourrait se généraliser et se transformer en une conflagration mondiale si nous n'agissons pas de manière plus résolue.

40. L'agression d'ordre institutionnel, avec un simulacre de démocratie, est également répréhensible en ce qu'elle tourne en dérision les principes les plus nobles du gouvernement authentique par la majorité sur la base d'élections légitimes. Il est absurde de prétendre que des élections véritables et libres puissent avoir lieu dans un pays en temps de guerre. Nous sommes pleinement d'accord pour dire que ce plébiscite est illégal, car il ne saurait être libre; il ne vise pas à l'indépendance véritable du pays, il n'est pas organisé par un gouvernement de la majorité, et, étant imposé par une minorité illégale, il est également illégal, bien que des observateurs improvisés prétendent le sanctionner.

41. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution présenté [2120e séance] si judicieusement et avec toutes les raisons pertinentes par le représentant de la Jamaïque au nom des membres non alignés du Conseil, avec lesquels fait une fois de plus cause commune la Bolivie, fidèle ainsi à une position anticolonialiste et non engagée.

42. Pour conclure, qu'il me soit permis d'exprimer les profonds regrets de ma délégation à l'occasion du décès de l'ambassadeur Jamil Baroody, représentant de l'Arabie saoudite, doyen de l'Organisation des Nations Unies et diplomate illustre que nous n'oublierons pas. Au nom du peuple et du Gouvernement boliviens, je transmets à son pays et à sa famille nos condoléances les plus sincères.

43. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): La liste des orateurs est épuisée. Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du NIGÉRIA.

44. Je me souviens que, quelques semaines après la déclaration unilatérale d'indépendance proclamée par Smith, le Nigéria avait accueilli la Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Lagos, conférence à laquelle on nous avait dit que la rébellion d'Ian Smith serait écrasée en quelques semaines plutôt qu'en quelques mois. Cela se

passait en janvier 1966 et presque 13 ans se sont écoulés depuis cette conférence; cependant, nous ne sommes pas plus proches aujourd'hui d'une solution que nous ne l'étions alors.

45. Le Gouvernement du Royaume-Uni, tout en acceptant la responsabilité juridique du territoire, ne s'est pas acquitté de cette responsabilité sur le terrain. Nous savons, par contre, que le Gouvernement britannique n'a jamais hésité à agir rapidement et fermement chaque fois que son autorité coloniale avait été contestée, même au nom de la liberté. Il l'a fait avant la déclaration unilatérale d'indépendance de Smith et, en fait, il a également agi ainsi récemment. Nous en avons retiré l'impression que les liens du sang étaient le facteur clef de cette politique coloniale déconcertante de Whitehall. On ne peut que parvenir à la conclusion que la Grande-Bretagne a adopté une politique de protection à l'égard des régimes minoritaires blancs d'Afrique australe, qu'elle a tant contribué à établir. Il y a même eu opposition à une extension des sanctions pacifiques à l'encontre de la Rhodésie.

46. Même à cette heure tardive, ma délégation invite le Gouvernement britannique, en tant que Puissance administrante, à prendre toutes les mesures nécessaires pour étouffer la rébellion de Smith. Nous invitons la Grande-Bretagne à faire renaître la légalité dans le territoire, à veiller à ce que l'indépendance soit accordée et que le pouvoir politique soit transmis sur la seule base du gouvernement par la majorité, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. A moins que la Puissance administrante n'agisse ainsi, elle devra être prête à accepter toute la responsabilité de la guerre raciale vers laquelle glisse peu à peu la Rhodésie.

47. Je n'ai pas l'intention de rappeler ici les différentes manœuvres auxquelles a eu recours le régime illégal de Smith pour déjouer tous les efforts déployés par la communauté internationale en vue de trouver au problème du Zimbabwe une solution conforme aux aspirations légitimes de la majorité de la population du territoire. Une chose cependant est claire : Smith a toujours manipulé, et continue de manipuler, une partie de l'opinion mondiale. Nous avons été témoins de nombreuses initiatives. De nombreux pourparlers de paix ont eu lieu. Mais Smith est toujours au pouvoir. Ce n'est que sous la pression des armes et des sanctions internationales que Smith semble faire quelques gestes de conciliation, du moins en apparence.

48. Sans aucun doute, Smith a accepté en principe les propositions anglo-américaines comme moyen de relâcher la pression militaire exercée par les combattants nationalistes noirs de la liberté.

49. En vérité, le Nigéria a appuyé le plan anglo-américain mû par la nécessité pragmatique de mettre fin au martyre et à l'agonie du peuple du territoire. Nous avons estimé que l'honneur, le prestige et le pouvoir des Etats-Unis contribueraient à l'évolution d'une solution du problème du Zimbabwe. Mais, ce faisant, nous étions sceptiques à l'égard de la bonne foi de Smith dans toutes négociations constructives. Et, comme pour justifier nos doutes, les négociations

en vue de la mise en œuvre du plan ne tardèrent pas à s'enliser, le dirigeant rebelle insistant pour maintenir l'actuelle structure d'une armée, d'une force de police paramilitaire et d'un appareil judiciaire tristement célèbres.

50. La scène était alors prête pour un règlement interne qui feignait d'accorder un semblant de participation noire dans une administration intérimaire du territoire en attendant l'établissement d'un gouvernement multiracial orienté vers un prétendu gouvernement par la majorité. L'accord du 3 mars 1978, base de l'administration intérimaire actuelle du territoire, a même été décrit dans les milieux occidentaux comme la pire tromperie de l'histoire constitutionnelle moderne, car tous les moyens d'action du gouvernement continuent d'être entre les mains de la coterie de racistes qui a exploité le territoire durant ces 13 dernières années.

51. Même le révérend Ndabaningi Sithole et l'évêque Abel Muzorewa, les deux principales personnalités noires du gouvernement de Smith, ont admis dans la presse que la décision d'attaquer la Zambie en octobre dernier avait été prise sans qu'on ait eu même la courtoisie élémentaire de les consulter au cabinet. Ils n'ont rien pu faire pour soulager les souffrances des Noirs que l'on confine dans certaines zones ou dans de prétendus villages protégés, qui ne sont que des camps de concentration au sens le plus classique. Muzorewa et Sithole sont impuissants à arrêter les exécutions, ou, pour être plus exact, les meurtres judiciaires qui sont perpétrés par le régime illégal de Smith. Depuis la signature de l'accord de règlement interne le 3 mars 1978, de plus en plus de personnes ont été condamnées à mort. Lorsque Sa Majesté la Reine a récemment accordé l'amnistie à certains Africains noirs de Rhodésie du Sud qui avaient été condamnés à mort, Smith a rejeté ce conseil et a ordonné l'exécution. C'est là le Smith auquel nous avons affaire, ce même Smith qui a opposé un refus à la couronne britannique, ce même Smith qui s'est emparé du pouvoir, ce même Smith qui reçoit maintenant une reconnaissance tacite avec les prétendues élections qui doivent être "supervisées", si l'on peut employer cette expression à ce stade.

52. En ce qui concerne les efforts internationaux déployés pour résoudre le conflit, je crois qu'on est en droit de présumer, par conséquent, que l'initiative anglo-américaine a été mise en veilleuse. En fait, je dirai plutôt qu'elle est morte, car nous n'avons plus entendu parler de Prem Chand, nous apprenons que lord Carver a été retiré et que les grandes puissances qui mettent leur honneur et leur prestige derrière le règlement ne cherchent plus à déployer d'efforts dans ce sens. Encore une fois, les facteurs qui ont causé cette impasse sont tout à fait évidents. L'administration des Etats-Unis a argué de pression intérieure, l'année dernière, pour accorder un visa à Smith et à sa clique leur permettant de se rendre aux Etats-Unis. L'administration des Etats-Unis a affirmé qu'elle profiterait, en fait, de cette visite pour dire carrément au dirigeant rebelle quelques vérités. C'est en vain que nous avons souligné à l'époque que la visite de Smith non seulement équivaldrait à un renversement de la nouvelle politique des Etats-Unis en Afrique et diminuerait leur crédibilité là-bas mais, ce qui est plus important encore, équivaldrait à une violation fla-

grante de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité sur les sanctions.

53. Smith avait ses propres desseins. En prenant Sithole avec lui, il entendait amadouer les éléments de droite du pays. Il a soutenu qu'il fallait donner une chance à son expérience dite biraciale. Il a repris la vieille rengaine du danger de l'avènement de gouvernements d'orientation marxiste dans la région.

54. Aussi surprenant que cela puisse sembler, il a presque réussi. En effet, avant même qu'il quitte les Etats-Unis, les éléments de droite du Congrès ont commencé à exercer de fortes pressions sur l'administration Carter pour l'obliger à revenir sur son engagement vis-à-vis des sanctions obligatoires de l'Organisation des Nations Unies contre la Rhodésie. Ce même groupe a accru ses pressions en faveur de l'envoi d'une mission d'observateurs chargée de surveiller les élections frauduleuses prévues pour avril 1979. Or des élections fondées sur l'accord du 3 mars 1978 ordonné par le gouvernement illégal de Smith ne peuvent être considérées comme étant libres, équitables ou légales, qu'il y ait des observateurs ou pas. Il est évident que de l'illégalité ne peut sortir la légitimité. Il faut d'abord que Smith soit écarté — et ce sont les Anglo-Américains qui nous l'ont dit eux-mêmes. Il faut redonner au territoire sa légalité, après quoi seulement la communauté internationale pourra accepter un processus de décolonisation, lequel ne pourra se dérouler vraiment que dans les conditions que j'ai dites. C'est dans cette perspective que le Nigéria avait donné son appui à la formule anglo-américaine.

55. Je n'ai pas à revenir sur les horreurs engendrées par les attaques qui ont eu lieu la semaine dernière. Il suffira d'en souligner certaines dimensions nouvelles. Smith a commencé maintenant à lancer des raids contre des pays africains non adjacents à la Rhodésie. La situation de guerre en Rhodésie s'est donc étendue. Une documentation solide montre à l'évidence que les objectifs de beaucoup de ces raids sont des centres de civils innocents et des camps de réfugiés, et non pas des bases de guérilleros, comme l'ont prétendu et affirmé systématiquement bien des media occidentaux.

56. De plus, il faut se rappeler que le conflit s'est encore accru dans la région puisque ce matin le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud bombardait l'Angola, donnant suite aux actes du régime de Smith de la semaine dernière. De toute évidence, l'alliance s'est encore perfectionnée puisque les systèmes et régimes coloniaux racistes d'Afrique australe veulent continuer à pousser les Etats africains à exercer des représailles, ce qui risque d'engendrer une conflagration et une guerre raciale dans la région.

57. En Rhodésie même, la guerre est maintenant intense. Quatre-vingt-dix pour cent du territoire environ sont soumis à la loi martiale. Les civils noirs continuent de souffrir dans un processus d'asservissement et de déshumanisation. Pourtant certains parmi nous sont toujours insensibles à leur sort.

58. La vaste campagne de presse organisée par les media des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, en particulier, pour tromper le monde est comique pour ceux d'entre nous qui

connaissent les faits. Mais ces déformations délibérées semblent être concertées. Ces derniers jours, des annonces publicitaires émanant du régime de Smith et de ses partisans et fondées sur des mensonges ont été diffusées par de nombreuses et très importantes chaînes de radio des Etats-Unis. Il ne fait pas de doute que cette publicité essaie de jouer sur les faiblesses de certains éléments en Occident en montrant régulièrement des photographies des dirigeants héroïques des peuples opprimés d'Afrique australe et en les décrivant comme étant des communistes assoiffés de sang.

59. Nous pensons que les Etats-Unis et le Royaume-Uni peuvent tous deux, s'ils en ont la volonté politique nécessaire, agir encore de concert pour prévenir l'holocauste racial que va connaître le Zimbabwe si Smith n'est pas écarté du pouvoir comme ils l'ont promis. Mon gouvernement est conscient des pressions que font peser sur le Royaume-Uni et les Etats-Unis les éléments dont j'ai parlé et qui veulent faire dérailler la politique des gouvernements de ces pays dans l'intérêt d'un règlement raciste en Afrique australe. Il est malheureux, et c'est grand dommage, que, dans ces pays, les valeurs humaines soient soumises aux politiques des partis.

60. Etant donné que la situation au Zimbabwe continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, ma délégation estime que le Conseil, en tant que première mesure, doit se prononcer fermement et sans équivoque sur la mascarade politique actuellement mise en scène en Rhodésie. Nous devons condamner et rejeter d'avance les futures élections, prévues pour le mois d'avril, en déclarant clairement et catégoriquement que le Conseil ne reconnaîtra ni ces élections frauduleuses ni aucun gouvernement émanant de ce processus électoral.

61. Conformément à la résolution qui vient d'être adoptée à la réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à Nairobi, nous devons également demander à tous les Etats de n'envoyer aucune mission d'observateurs dans le territoire, car cela pourrait être pris comme un aval donné aux pseudo-élections parrainées par le régime rebelle. Encourager officiellement quiconque à observer des élections organisées sous l'égide du régime illégal reviendrait à se prononcer en faveur de la continuation de la domination raciale; ce serait, pour les pays qui le feraient, revenir sur les engagements qu'ils ont pris au titre de la résolution 423 (1978); ce serait répudier les décisions et les aspirations de tous les gouvernements membres de l'OUA et des peuples d'Afrique; ce serait rejeter les points de vue de presque tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et, de ce fait, donner appui à la suprématie raciale blanche et à la guerre raciale; ce serait, enfin, répudier, dans le contexte africain, l'échelle des valeurs occidentales, la démocratie et la justice sociale.

62. Enfin, le Comité des sanctions¹ doit se réunir dès que possible pour examiner et renforcer les sanctions obligatoires actuelles contre le régime en question. Il faut continuer d'exercer la même pression sur le régime de

¹ Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud.

Smith jusqu'à ce que la rébellion soit matée et que puisse se dérouler un processus légal conforme à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

63. Mon gouvernement, mon peuple, mon pays — le Nigéria — continueront d'accorder leur appui politique et matériel au Front patriotique dans sa lutte légitime pour la liberté et l'indépendance de son peuple. Nous demandons à tous les Etats d'accorder le même appui à ce mouvement de libération du Zimbabwe — le seul — et à tous les Etats de première ligne qui, parce qu'ils exécutent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, sont maintenant les victimes des bombardements et des menaces racistes.

64. Ma délégation espère que le Conseil de sécurité prendra les mesures appropriées, le plus tôt possible, pour

désamorcer la situation potentiellement explosive qui règne en Rhodésie et lever la menace à la paix et à la sécurité internationales qu'Ian Smith et son régime raciste illégal font peser dans la région. Ce n'est pas difficile, et le Conseil peut le faire. Nous espérons que ce débat ne restera pas dans la mémoire des Zimbabwéens comme un exercice routinier de plus, une discussion futile dans le cadre du Conseil, mais qu'au contraire celui-ci honorera les principes de justice, de liberté et de dignité humaine, conformément à la Charte. Voilà ce pour quoi les Zimbabwéens se battent. Voilà à quoi s'oppose le régime de Smith en défiant la communauté internationale. Voilà ce qu'essaient d'empêcher les éléments des Etats-Unis et du Royaume-Uni dont j'ai parlé.

La séance est levée à 17 h 40.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
